



Procédure abandon de famille

Par **bettynelly**, le **07/01/2008** à **13:15**

Bonjour,rrrrJe souhaitai savoir quelle était la procédure a suivre pour un abandon de famille car ma mère ne s'est jamais occupé de moi, qu'elle ne m'a jamais fait bénéficiait de la pension alimentaire que mon père versait lorsque étais à la fac et que j'ai dû travailler en parallèle pour subvenir a mes besoins de logement, nourriture, factures.... Aujourd'hui je sais qu'elle contracte des crédits alors qu'elle ne touche quasiment pas d'argent et j'ai peur qu'un jour je doive avoir à m'occuper d'elle financièrement. Comment me dédouaner de ce devoir?rnrnmerci beaucoup pour votre réponse.